

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC041

Conseil Communautaire du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, Plaine des Sports, commune de Valserhône, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERRÉARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Gilles FAVRE

CHANAY :

CONFORT : Daniel BRIQUE

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES :

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Katia DATTERO - Gilles ZAMMIT - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON – Benjamin VIBERT - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT – Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Raphaël CASTIGLIA - Patricia VERDET - Christophe MARQUET - Pierre CHARPY - Sandra LAURENT-SEGUI - Anthony GENNARO

Pouvoirs : Jacques VIALON à Gilles FAVRE - Elisabeth JEAMBENOIT à Jean-Pierre FILLION - Lucie JOUHAUD à Sophie SELLIER - Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME - Annick DUCROZET à Régis PETIT - Mourad BELLAMMOU à Patrick PERREARD – Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Votants : 29

Date de la convocation : 19 février 2026

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) « Transit Injoux-Billiat sur STEP de Genissiat » - MISE A JOUR 2026 – Budget annexe Assainissement

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, rappelle que l'annualité budgétaire constitue une des règles de la comptabilité publique. Pour autant, lorsqu'une opération est à réaliser sur plusieurs exercices et sachant que son enveloppe globale peut être amenée à évoluer, il y a lieu d'utiliser la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) prévue par les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Cette procédure permet à Terre Valsérhône l'Interco (TVI) de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise donc la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées par délibération du conseil communautaire, sous réserve d'une modification budgétaire concomitante.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Mise à jour d'une Autorisation de Programme et Crédit de Paiement pour le programme pluriannuel du Transit Injoux-Billiat sur STEP de Genissiat

Par délibération en date du 27 mars 2025, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place d'une AP/CP sous la référence « AP005 - Transit Injoux-Billiat sur STEP de Genissiat », sur le budget Assainissement.

Plan de financement initial en euros HT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT	1 750 000,00 €	Fonds propres	1 425 000,00 €
Études HT	50 000,00 €	Subvention	475 000,00 €
Maitrise d'oeuvre HT	100 000,00 €		
TOTAL	1 900 000,00 €	TOTAL	1 900 000,00 €

Détail de l'AP005 : Programme pluriannuel du Transit Injoux-Billiat sur STEP de Genissiat

Coût prévisionnel de l'opération (travaux, études, maîtrise d'oeuvre, etc.) initial : 1 900 000.00 € HT

Montant de l'AP proposée : 1 900 000 € HT

Durée de l'AP : 4 ans à compter de 2024

Transit Injoux-Billiat sur STEP de Génissiat	TOTAL 2025-2028	2025	2026	2027	2028
AP005	1 900 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	1 300 000,00 €	300 000,00 €

Évolution du plan de financement :

L'avancement des études et la confirmation du projet de travaux ont fait évoluer l'enveloppe de l'opération ; le coût global du projet est désormais de 1 600 000.00 € HT.

Le plan de financement du Transit Injoux-Billiat sur STEP de Genissiat est le suivant :

- subvention : 820 000 € €
- part GEPU : 60 000 €
- fonds propres : 720 000 €

Plan de financement modifié (dépenses) :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT	1 450 000,00 €	Fonds propres	720 000,00 €
Études HT	50 000,00 €	Subvention	820 000,00 €
Maitrise d'oeuvre HT	100 000,00 €	Part GEPU	60 000,00 €
TOTAL	1 600 000,00 €	TOTAL	1 600 000,00 €

Modification d'AP/CP proposée sur 4 ans :

Transit Injoux-Billiat sur STEP de Génissiat	TOTAL 2025-2028	Réalisé 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP005	1 600 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	1 300 000,00 €	250 000,00 €

Il convient de délibérer pour mettre à jour les AP/CP de la façon suivante afin :

- D'ajuster les Autorisations de Programmes (AP) aux estimations
- D'ajuster les Crédits de Paiements sur 2026 (CP)
- De renommer AP005 en APTRANSIT « Transit Injoux-Billiat sur STEP de Genissiat »

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,

VU les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°25-DC011 relative à l'adoption du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026,

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 11 février 2026,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la révision et la modification de l'Autorisation de Programme n°AP005 au budget annexe de l'Assainissement : Programme pluriannuel du Transit Injoux-Billiat sur STEP de Génissiat pour un montant de 1 600 000,00 € HT ainsi que la répartition des crédits de paiement telle que :

Transit Injoux-Billiat sur STEP de Génissiat	TOTAL 2025-2028	Réalisé 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP005	1 600 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	1 300 000,00 €	250 000,00 €

- **DE RENOMMER** AP005 en APTRANSIT « Transit Injoux-Billiat sur STEP de Genissiat »
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre
Vallserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte
transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le : → 3 MARS 2026 → 3 MARS 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184,
rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un
délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,
Catherine BRUN



Le Président,
Patrick PERREARD

